| Propositions rapport GROSPERRIN | Avis du SE-UNSA |
|---|---|
| **Proposition n°1 :** Respecter l'obligation d'information du Parlement sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. | Le SE-UNSA soutient cette proposition et a plusieurs fois demandé au ministère de respecter la loi. En effet, un bilan pour le parlement permettrait de disposer de données importantes qui, pour l'instant, manquent. L'évaluation de la mise en œuvre du socle reste très subjective.<br>Attention toutefois à ne pas entrer dans un système d'évaluation «stalinien» où les objectifs fixés sont miraculeusement atteints sans que les pratiques ne soient réellement modifiées. Le bond spectaculaire du nombre d'élèves titulaires du B2I lorsque la validation en est devenue obligatoire pour le DNB ne peut qu'interroger !<br>La mesure des acquis des élèves à la fin de la scolarité obligatoire doit continuer à être menée par la DEPP selon des démarches scientifiques sur échantillon afin de fournir un outil de comparaison fiable avec les résultats de la validation du socle commun dans le cadre du DNB.<br>Cette démarche est également à retenir pour les évaluations aux paliers 1 et 2 (CE1 et CM2) |
| **Proposition n°2 :** Actualiser les dispositions législatives relatives au socle commun. | Le rapporteur propose de revenir sur la définition du socle commun de manière à y renforcer la place de « l*a culture technologique et du travail manuel ainsi que du bien-être et du savoir vivre ensemble ».*<br>Pour le rapporteur, cette proposition s'inscrit dans un nécessaire rééquilibrage vis-à-vis des disciplines intellectuelles, ultra dominantes au collège. Si l'on peut partager ce souhait, il faut être cependant attentif à une intention certes louable mais qui «limiterait» cette revalorisation aux bénéfices qu'elle apporterait aux élèves qui se «sentent dévalorisés par la culture scolaire dominante» : pour que l'objectif soit atteint, il est en effet impératif que la revalorisation de la culture technique et celle du travail manuel soit effective pour l'ensemble des élèves et non pas pour un seul public d'élèves «moins à l'aise avec l'abstraction».<br>Le rapporteur propose de créer une nouvelle «compétence», qui absorberait l'actuelle compétence 7 «autonomie et initiative». Cela permettrait de faire droit à une demande récurrente du SNEP concernant la prise en compte par le Socle de la « maîtrise du corps » sans pour autant tomber dans le piège de la compétence disciplinaire «EPS». Elle serait ainsi conçue comme englobant «tout ce qui contribue au développement équilibré de l'enfant». |
| **Proposition n°3 :** Fonder l'évaluation sur la confiance. | Principe indispensable de toute évaluation positive des acquis des élèves. L'évaluation ne doit jamais être un piège. |

| | |
|---|---|
| | **Pour le rapporteur, la mise en œuvre du socle doit être l'occasion de remettre en cause le dispositif actuel d'évaluation des élèves, fondé sur la notation chiffrée et la moyenne, l'objectif étant à terme d'adopter un mode d'évaluation reposant sur la seule certification des compétences acquises. Considérant l'attachement du corps social –et du corps professoral- à la notation traditionnelle, le rapporteur note qu'une telle évolution est pour l'heure impossible. Il propose donc de s'appuyer sur le concept d'une évaluation contractualisée visant la réussite des élèves, un livret de compétence numérique permettant la validation continue et progressive des compétences, et un DNB entièrement repensé.** |
| **Proposition n°4 :** Élaborer les programmes à partir des thèmes de convergence entre les disciplines. | La définition du socle commun, telle que nous la connaissons, présente un défaut majeur, pointé par le rapporteur, c'est le manque d'éléments intégratifs qui donneraient une cohérence au programme de formation en explicitant les grandes intentions éducatives et les axes de développement.<br>Les «thèmes de convergence» peuvent jouer ce rôle à condition qu'ils soient plus ouverts que les actuels thèmes de convergence du pôle scientifique. On peut penser par exemple à «santé et bien-être», «orientation», «développement durable»… |
| **Proposition n°5 :** Assurer la continuité des apprentissages entre le primaire et le collège en :<br>– refondant les cycles d'apprentissage ;<br>– formant davantage les enseignants à «*faire classe*», à l'interdisciplinarité et au travail en équipe ;<br>– développant la bivalence des professeurs et permettant des échanges de service entre ceux qui enseignent en CM2 et en Sixième. | Les militants du SE-UNSA ne peuvent qu'approuver ces dispositions qui sont inscrites dans ses mandats.<br>Le rapport rend explicitement hommage aux compétences professionnelles des enseignants du premier degré dont il s'agit, selon le rapporteur, de s'inspirer largement pour permettre au socle commun de rentrer dans les faits (pp68 et suivantes). Cela passe par «l'acquisition de certains gestes professionnels par les enseignants –gestes en l'absence desquels le socle commun ne serait qu'un slogan creux».<br>S'agissant de la bivalence, le rapporteur lui donne la profondeur historique qui est la sienne, en la référant notamment aux préconisations du fameux plan Langevin -Wallon dont notre syndicat s'est toujours prévalu. Il est important que le SE-UNSA assume et défende son mandat de « différenciation progressive des disciplines » devant la profession, à moins d'être prêt à un reniement surprenant de la part de l'héritier du SNI-PEGC. Les arguments du rapporteur sont imparables et plaident en faveur d'une « politique de relance de la bivalence », qui serait particulièrement adaptée pour les deux premières années du collège (le rapporteur semble surtout |

| | |
|---|---|
| | l'envisager pour la sixième). «La bivalence s'inscrit dans la philosophie d'un socle commun qui invite à décloisonner les disciplines». On peut ajouter que la bivalence des PLP (math-sciences physiques, lettres-histoire et langues vivantes-lettres) ne pose pas de problème. On peut avancer sur une «bivalence» ou «polyvalence» choisie et validée par l'Inspection Pédagogique. |
| **Proposition n°6 :** Différencier la pédagogie au sein même de la classe, notamment par le recours à des groupes de compétences. | Oui sur le principe, ce qui implique les moyens suffisants pour mettre en œuvre des groupes de besoins et des groupes de compétences. Ces derniers doivent être clairement distingués des groupes de niveau qui ne profitent dans la durée qu'aux plus forts. |
| **Proposition n°7 :** Contractualiser l'accompagnement éducatif de deux heures pour en faire un outil d'aide à l'acquisition du socle commun. | L'accompagnement éducatif ne saurait être « réservé » aux élèves en difficulté, sous une forme proche de l'aide personnalisée dans le premier degré. Le SE-UNSA est favorable à un accompagnement pour tous, inclus dans l'emploi du temps des élèves et dans le service des enseignants comme au lycée. |
| **Proposition n°8 :** Élaborer un «mode d'emploi» du socle commun, conçu par niveau et non par discipline, pour la formation initiale et continue des enseignants. | Le rapport se réfère à l'arrêté du 19 décembre 2006 définissant le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM. Un nouveau cahier des charges devant être produit dans le cadre de la calamiteuse réforme de la formation, on peut espérer (rêver ?) avec le rapporteur que les futurs enseignants soient formés au socle commun et à la gestion des classes hétérogènes. |
| **Proposition n°9 :** Inclure dans le service des enseignants de l'éducation prioritaire une heure de concertation et augmenter, à terme, le temps de présence de tous les professeurs du second degré dans les établissements. | Une heure de concertation dans le service des enseignants de l'EP est un premier pas, mais il est clairement insuffisant. Nous revendiquons 3 heures en EP. L'augmentation du temps de présence n'est pas à rejeter. C'est sans doute l'entrée la plus susceptible d'améliorer la situation dans les collèges en instituant un temps de concertation, un temps pour l'échange avec les élèves et leurs familles et en garantissant une présence adulte renforcée par rapport à l'existant. Elle n'est acceptable que si elle va de pair avec une réduction du temps d'enseignement stricto sensu et une revalorisation financière substantielle.<br>**Une incitation financière pourrait « aider » les enseignants à s'engager dans une organisation de leur service globalement très intéressante pour eux : l'exemple évoqué par le rapporteur (12 heures de «cours», plus 12 heures de concertation, travail en équipe, tutorat, accompagnement, travaux interdisciplinaires…) repose sur une** |

| | |
|---|---|
| | **diversification des actions éducatives et pédagogiques des enseignants, et, partant, sur une reconnaissance d'une diversité de postures effectivement assumées à l'heure actuelle par un grand nombre d'enseignants en plus de leur charge de cours… En clair, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, il peut y avoir paradoxalement un intérêt en termes de conditions de travail (voire de rémunération : objet de négociation) à ce que le service d'enseignants volontaires soit augmenté en volume mais modifié en qualité.** |
| **Proposition n°10 :** Généraliser le dispositif d'implication des parents dans la scolarité, expérimenté dans l'académie de Créteil, à tous les collèges. | La co-éducation ne doit pas rester un vœu pieux ou une figure de style. D'accord avec cette proposition.<br>La «mallette parents» touche 37 collèges dans l'académie de Créteil. Il ne s'agit pas d'une recette miracle mais de l'organisation réfléchie d'échanges avec les parents. Les enfants voient leurs parents s'investir et cela donne plus de sens à leur scolarité et à leur travail. |
| **Proposition n°11 :** Expérimenter des programmes de lutte contre la violence reposant sur l'éducation à la responsabilité affective et sexuelle. | Ces programmes fonctionnent bien au Québec. Leur expérimentation demande une formation des enseignants qui sont souvent très réticents à entrer dans ces problématiques et à assumer la part éducative de leur métier. Les équipes de vie scolaire sont bien sûr également concernées au premier chef. |
| **Proposition n°12** : Expérimenter l'attribution de budgets aux collèges permettant de financer des projets interdisciplinaires qui mettent en valeur la compétence 7 (autonomie et initiative) du socle commun. | Il est intéressant de donner un coup de pouce à cette compétence 7.C'est celle que les enseignants s'approprient avec le plus de difficulté alors que les compétences qui y sont développées sont essentielles à la fois pour la réussite au lycée (dans les 3 voies), l'orientation et la vie. |
| **Proposition n°13 :** Faire des recteurs les garants de la mise en place du socle commun. | Faire figurer des objectifs quant à l'acquisition du socle commun dans une lettre de mission du président de la république aux recteurs est à la fois hautement symbolique et peut être efficace si les recteurs restent suffisamment longtemps en poste pour avoir un impact réel. |
| **Proposition n°14 :** Responsabiliser les établissements, en leur attribuant, à leur demande, un volume d'heures non affectées et de postes à profil en échange d'engagements sur des objectifs précis. | C'est le principe que nous affichons dans nos mandats de la contractualisation de moyens **complémentaires** en lien avec le projet pédagogique de l'établissement sur une base pluri-annuelle et des objectifs précis.<br>Que ces moyens prennent la forme de « postes à profil » est plus discutable. Le rapporteur précise toutefois que ce recrutement ne |

| | |
|---|---|
| | concernerait que les postes «vacants». Cela signifie-t-il que la personne recrutée ne le serait que pour le temps du contrat ? Inacceptable. Il est plus intéressant de partir des compétences de l'équipe en place pour construire le projet.<br><br>Une question n'est pas évoquée : que se passe-t-il à l'issue de l'évaluation si les objectifs fixés ne sont pas atteints ? |
| **Proposition n°15 :** Structurer, pour le second degré, l'Inspection générale de l'éducation nationale, par grand champ, recouvrant plusieurs disciplines, ou par cycle d'apprentissage. | Pourquoi pas par grand champ? Ce serait une révolution copernicienne. Mais le changement des mentalités est sans doute à ce prix.<br><br>L'organisation par cycle est plus discutable : elle pourrait nuire à la continuité éducative et pédagogique. |
| **Proposition n°16 :** Expérimenter des « réseaux du socle commun », mettant en relation des écoles et un collège, sur le modèle des réseaux « ambition réussite » de l'éducation prioritaire. | Une organisation intéressante du point de vue de la continuité pédagogique et éducative. Il faut en voir les modalités de mise en œuvre et en particulier, les rôles et missions respectives des directeurs d'école et du principal du collège. |
| **Proposition n°17 :** Fonder la maîtrise du socle commun sur la certification des connaissances et les compétences acquises par les élèves selon les modalités suivantes :<br><br>– mettre en place un livret de compétences numérique évaluant régulièrement les acquis des élèves tout au long de la scolarité obligatoire ;<br><br>– récompenser, de manière symbolique, les élèves franchissant des étapes significatives dans l'acquisition des compétences du socle commun ;<br><br>– délivrer une attestation simplifiée de maîtrise des connaissances et compétences du socle aux élèves accomplissant avec succès des épreuves terminales reposant sur quelques exercices et mises en situation réelle ;<br><br>– faire de cette attestation, d'ici 2012, le nouveau diplôme national du brevet. | Encore une fois, des propositions conformes à nos mandats.<br><br>Si les acquis des élèves sont effectivement validés en cours de formation, il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation « lourde » à la fin du collège. Il faut toutefois s'assurer qu'une norme externe est connue et partagée. Il faut donc bien concevoir les quelques épreuves terminales qui permettront de valider définitivement l'acquisition des compétences du socle.<br><br>Il fait aussi réfléchir à une organisation du DNB sous forme de brevets (au pluriel), un par grand champ de compétences et réfléchir également à la possibilité de valider un « niveau » d'acquisition, plutôt que de s'enfermer dans un système binaire acquis / non acquis. Cette démarche nécessite des outils précis mis à la disposition des enseignants : grilles de référence, échelles de niveau, banques d'outils d'évaluation.<br><br>Le DNB doit certifier les acquis réels des élèves. Il ne peut persister dans sa forme actuelle (totalement incohérente et très lourde) et continuer à ne servir à rien, sinon à « motiver » les élèves de 3ème au travail au mois de juin... Enfin, uniquement ceux qui ont une chance de l'obtenir… |